

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Autres désignations commerciales

Ethyl acetate/ Dimethyl sulfoxide 80/20 (v/v)

Ethyl acetate/ DMSO 80/20

UFI: W2Q2-P0GV-U006-EAQQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

Solvant

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Iris Biotech GmbH	
Rue:	Adalbert-Zoellner-Straße 1	
Lieu:	D-95615 Marktreudwitz, Germany	
Téléphone:	+49 9231 97121 0	Téléfax: +49 9231 97121 99
E-mail:	info@iris-biotech.de	
Interlocuteur:	Health & Safety Department	Téléphone: +49 9231 97121 0
E-mail:	sds@iris-biotech.de	
Internet:	www.iris-biotech.de	
Service responsable:	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate d'éthyle

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 2 de 14

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils supplémentaires

Mélange non-testé.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:


2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Ethyl acetate/ Dimethyl sulfoxide 80/20 (v/v)

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
141-78-6	acétate d'éthyle			80 - < 85 %
	205-500-4	607-022-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	80 - < 85 %
	dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4934 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 3 de 14

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.
Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 4 de 14

aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la substance.

Assurer une aération suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Protection individuelle: voir rubrique 8

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Colmater les bouches de canalisations.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

Pour le nettoyage

Liant universel/ Agent liant

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 5 de 14

mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité. température de stockage: temperature ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-78-6	acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	367 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	367 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,65 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		200 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 7 de 14

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	77-78 °C	acétate d'éthyle
Inflammabilité:	Facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	-4 °C	acétate d'éthyle
Température d'auto-inflammation:	300-302 °C	Diméthylsulfoxyde
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
La stabilité de la dispersion:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	0,96 g/cm ³	
Densité relative:	Aucune donnée disponible	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique
Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

100,00 %

Teneur en corps solides:

0 %

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 8 de 14

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
 Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger de l'humidité.
 Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.
 Acide fort
 Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes de soufre.

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 mg/kg	4934 Lapin	Ind. Med. Vol. 41, No.4, 31 - 33 (1972)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 20000 Lapin	Am Ind Hyg Ass J, 23, 95 (1962)	Similar to one day cuff method of Draize

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
 Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 9 de 14

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate d'éthyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

RTECS: Aucune donnée disponible

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984)	other: US EPA method E03-05
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l < 9,65	32 d	Pimephales promelas	http://www.epa.gov/ecotox (1992)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	Water Research 23: 501-510. (1989)	other: see principles of method below

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-78-6	acétate d'éthyle	0,68

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 10 de 14

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle	30	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14, 1589

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Mélange non-testé.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1173

d'identification:
14.2. Désignation officielle de

ACÉTATE D'ÉTHYLE, Mélange

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le

3

transport:
14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

33

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 11 de 14

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1173
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACÉTATE D'ÉTHYLE, mixture
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1173
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ETHYL ACETATE, mixture
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1173
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ETHYL ACETATE, mixture
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 12 de 14

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible. Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 100 %Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 100 %Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationaleLimitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 1.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
(Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
UE: Union européenne
Facteur M: Facteur de multiplication
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IATA: International Air Transport Association
DGR: Dangerous Goods Regulations
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DMSO/EtOAc (2 : 8)

Révision: 04.08.2025

Code du produit: SOL-021

Page 14 de 14

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)